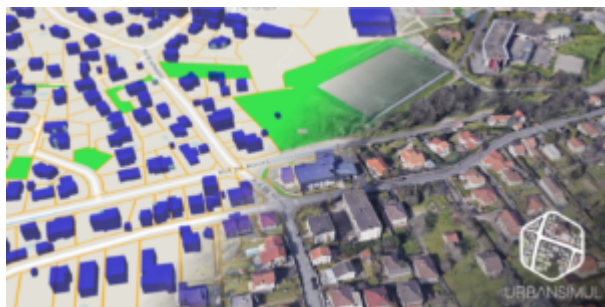


Publié le 17 avril 2023

UrbanSimul National, un outil d'aide à la décision pour une consommation plus sobre de l'espace

L'équation fait phosphorer de nombreux bureaux d'études et agace les élus : comment concilier sobriété foncière et développement de son territoire ? L'outil UrbanSimul, développé par le Cerema, a été pensé pour y répondre. Les acteurs publics sont invités à s'en saisir, les Epl aussi via une petite subtilité décrite par Manon Chategnier-Mizzi, cheffe de projet Enjeux foncier et Territoires au Cerema.



Pouvez-vous nous présenter UrbanSIMUL, dont l'objectif est de faciliter « la transition foncière » ?

L'outil UrbanSIMUL existe depuis 2011. Il est né d'un partenariat entre [l'INRAE](#), le [Cerema](#) et la [région Provence-Alpes Côte d'Azur](#). Au départ construit de façon très localisée, il a eu l'opportunité de se développer grâce au Plan de relance en 2021 et aux financements de la DGALN. Nous avons donc pu déployer UrbanSIMUL pleinement à l'échelle nationale depuis l'année dernière. **Il s'agit d'un outil cartographique en ligne gratuit agrégeant, pour les rendre plus intelligibles, des données environnementales, cadastrales ou encore fiscales.** L'accès au site est soumis à quelques conditions, du fait notamment de la présence de données fiscales sensibles. Les ayants-droits de ces données, acteurs de la sobriété foncière, sont les collectivités locales, les régions, les établissements publics d'aménagement, des bureaux d'études sous contrat... On peut le définir comme un outil d'aide à la décision.

Retrouvez sur le site du Cerema une vidéo de présentation en cliquant [ici](#)

Combien dénombrez-vous d'utilisateurs à ce jour ?

Plus de 1 000 communes utilisent UrbanSIMUL à ce jour, auxquelles il faut ajouter la presque totalité des régions françaises. On recense plus de 2500 comptes ouverts sur l'outil en un peu moins d'un an. C'est donc l'illustration que l'intérêt des acteurs publics est réel.

Quel type d'accompagnement proposez-vous ?

Nous sommes à disposition des acteurs publics pour les accompagner, via notamment la plateforme Expertises territoires. Dans son fonctionnement, l'application est très intuitive. **Depuis septembre 2022, une hotline (Us and You) permet, tous les mois, pendant une heure, de répondre aux questions des utilisateurs.** Nous avons également élaboré des fiches techniques, des FAQ...

Pour le lien vers la communauté des utilisateurs de l'outil UrbanSIMUL sur Expertises.Territoires, cliquer [ici](#)

A quoi peut servir un tel outil ?

Son intérêt majeur est d'agrèger des données qui ne l'avaient jamais été avant : fichiers fonciers, contraintes environnementales, logements vacants, prix de l'immobilier... Ainsi, un acteur dans l'aménagement aura besoin de connaître l'évolution de l'urbanisation sur un territoire donné, de repérer les zones potentiellement urbanisables ou en extension, les endroits où les densifications sont envisageables, etc. UrbanSimul fournit des indications sur la typologie des bâtis, sur les logements vacants présents sur le territoire, pour envisager par exemple des stratégies de re-densification. Des modules spécifiques ont été créés pour aller plus dans l'utilisation des données. Sur le logement vacant, une couleur spécifique apparaît pour éclairer sur la vision globale du secteur à aménager.

Comment l'outil va-t-il évoluer ?

Nous avons quatre priorités à mettre en œuvre : **l'intégration des données venus des Outre-mer dès cette année, nous avons commencé à le faire ; la mise à jour des données de 2022 ; le travail avec les utilisateurs pour mesurer l'état de leur satisfaction et les pistes d'amélioration possibles.** Cette année, nous allons continuer à travailler avec les utilisateurs pour assoir leurs usages, toujours dans cet esprit de co-construction et d'interaction. Nous avons par exemple initié une fonctionnalité en phase d'expérimentation sur le recensement des zones d'activités économiques (ZAC) avec la création d'un module dédié.

Dans quelle mesure les Epl pourraient-elles solliciter un accès à UrbanSimul via ConsultDF ?

Les conditions d'accès à cet outil sont réglementées. Pour avoir un accès à l'outil US, il faut être ayant droits au données. Les collectivités locales ou encore les agences d'urbanisme peuvent par exemple y accéder. Les structures habilitées sont gestionnaires des accès à leur données. **Les Epl peuvent ainsi voir avec les collectivités territoriales dont elles dépendent, en demandant leur rattachement via ConsultDF.** A travers ce lien, le gestionnaire transmet un accès et gère la durée de leur utilisation.

Cet article a été rédigé par Stéphane Menu, journaliste.

Par Olivier TOUBIANA